

279

DB50

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Saint-Valentin, le 17 septembre 2010

Monsieur Pierre Chamberland

Maire

Municipalité de Saint-Valentin

790, chemin 4^e Ligne

Saint-Valentin (Québec)

Sujet : démission des membres du CCU

Monsieur Chamberland,

Par la présente, nous désirons vous informer que les membres du Comité consultatif d'urbanisme désirent démissionner de leurs fonctions et ce, dès ce jour.

Le CCU a pour rôle de prendre des décisions au nom de la collectivité et de faire des recommandations pouvant avoir un effet sur le cadre de vie et sur la qualité même de leur milieu; d'être sensible au bien de la collectivité et des individus; de considérer la qualité de vie du milieu de même que le développement cohérent du territoire de la Municipalité.

Au cours de la dernière année, il est apparu que les élus municipaux ont totalement rejeté les recommandations du CCU en ce qui a trait à l'implantation du parc éolien de Saint-Valentin. Un projet d'une telle envergure soulève des inquiétudes au sein de la population et le Conseil municipal a été peu réceptif aux questions soulevées par les membres du CCU. doutant de la pertinence des recommandations du CCU, les élus n'ont pas jugé bon de mettre en place d'autres mécanismes pour consulter la population. Par ailleurs, depuis deux ans, cette même population n'a reçu aucune information officielle sur l'avancement des travaux et sur les modifications qui ont été apportées par rapport au projet initial.

Nous considérons que l'implantation des éoliennes près du noyau villageois est inappropriée et que la protection de ce secteur a été négligée par les élus municipaux, la compagnie Planac et TCI.

De façon générale, le Conseil municipal, la compagnie Planac et TCI ont fait peu de cas de la préservation des paysages et de l'intégration visuelle harmonieuse des éoliennes dans notre milieu. La compagnie est beaucoup plus préoccupée par le marketing social. De plus, les réunions auxquelles les membres du CCU ont assisté nous laissent croire que le promoteur contrôle toutes les études d'impact et influence indûment la prise des décisions.

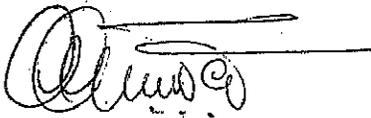
Les membres du CCU ne peuvent souscrire à une démarche qui répond principalement aux intérêts du promoteur et où la population est exclue de toutes décisions concernant son futur milieu de vie. Comme citoyennes et citoyens, membres d'une communauté, nous voulons récupérer le droit de nous exprimer de façon démocratique. Nous croyons qu'il est primordial de rechercher un consensus dans la communauté soit l'acceptabilité sociale du projet.

Nous avons des choix à faire car il faudra vivre avec les conséquences.

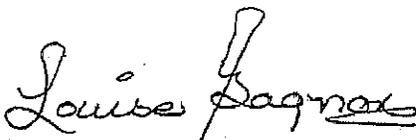
Nous vous prions d'accepter, Monsieur Chamberland, l'expression de nos sentiments les meilleurs,



Yvon Fournier, Président



Astrid Ammerlaan



Louise Gagnon



Gerhard Schirmacher